

BAREME HONORAIRES

Tarifs applicables au 01/02/2019

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3500 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 35 000 euros du prix de vente hors honoraires.

De 35 000 euros à 49 999 euros 10 %

De 50 000 euros à 99 999 euros 9 %

De 100 000 euros à 119 999 euros 8 %

De 120 000 euros à 139 999 euros 7.5 %

De 140 000 euros à 159 999 euros 7 %

De 160 000 euros à 179 999 euros 6.5 %

De 180 000 euros à 219 999 euros 6%

De 220 000 euros à 299 999 euros 5.5 %

Pour 300 000 euros et au-delà 5 %

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

Honoraires pour la réalisation d'un rapport d'estimation : 300 euros TTC

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires à charge du Bailleur :
- 7 % de 12 mois de loyers hors charges et taxe dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR.
- Dont 8/11^{éme} au titre des : <u>Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail</u> avec un maximum 8 €
 TTC /m² de surface habitable.
- Dont 3/11^{éme} au titre de l<u>'état des lieux d'entrée</u> avec un maximum 3 € TTC /m² de surface habitable.
- Etat des lieux de sortie : 3 € TTC /m² de surface habitable
- Honoraires à charge du Locataire :

7% de 12 mois de loyer hors charges et taxes dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR :

- Dont 8/11^{éme} au titre des : <u>Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail</u> avec un maximum 8 €
 TTC /m² de surface habitable.
- Dont 3/11^{éme} au titre de l'état des lieux d'entrée avec un maximum 3 € TTC /m² de surface habitable.

Biens ESPACIMMO 1 mois de loyers charges comprises dans la limite du barème ci-dessus **Biens CM-CI et bien MONNE DECROIX :** Barème loi ALUR affiché ci-dessus

Rédaction et établissement du contrat de location et de l'état des lieux seul : 200 euros TTC

GESTION LOCATIVE

GDM IMMO	SOFI OUEST
Gestion simple : 7,20€ TTC du loyer encaissé	9,60% TTC du loyer hors charges
Gestion + Garantie de Loyers Impayés : 9,74% TTC du loyer encaissé	

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches

